

AFFIRM^{MC} WDG

Fongicide

Granulés dispersables dans l'eau

COMMERCIAL

Fongicide non classique pour la suppression ou la répression des maladies fongiques du gazon se trouvant sur les terrains de golf, dans les gazonnières et sur les pelouses commerciales et industrielles et des plantes d'ornement cultivées à l'extérieur

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT UTILISATION

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 32920 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :
SEL DE ZINC DE POLYOXINE D.....11,3 %

CONTENU NET : 227 g à 15 kg

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300
Information sur le produit : 1-800-868-5444

MISES EN GARDE :

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Bien se laver avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Ne pas entrer ou permettre l'entrée de travailleurs dans les aires traitées, tant que la bouillie n'a pas séché, sans le port de l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) : L'EPI requis pour une entrée hâtive dans les aires traitées, impliquant un contact avec n'importe quelle surface traitée, comme des végétaux, le sol ou l'eau, est le suivant : une combinaison, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques.

Tous les manipulateurs, y compris les préposés au mélange, au chargement et au traitement, doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des chaussettes;
- des chaussures; et
- des gants résistant aux produits chimiques.

Les utilisateurs doivent :

- enlever immédiatement leurs vêtements ou leur EPI si le pesticide y pénètre, puis bien se laver et mettre des vêtements propres;
- enlever immédiatement leur EPI après avoir manipulé ce produit, laver l'extérieur de leurs gants avant de les enlever et, dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.

Nettoyer et entretenir l'EPI selon les instructions du fabricant. En l'absence d'instructions, utiliser du détergent et de l'eau chaude pour les articles lavables. Garder et laver l'EPI séparément de toute autre lessive.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

PREMIERS SOINS :

- **En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- **En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- **En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée 3

SLEEVE

est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

- **En cas d'inhalation** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProPharma Group, 1-877-325- 1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868- 5444.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

ENTREPOSAGE :

Afin d'éviter la contamination, entreposer ce produit dans le contenant d'origine, loin de la nourriture humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

AFFIRM^{MC} WDG

Fongicide

Granulés dispersables dans l'eau

COMMERCIAL

Fongicide non classique pour la suppression ou la répression des maladies fongiques du gazon se trouvant sur les terrains de golf, dans les gazonnières et sur les pelouses commerciales et industrielles et des plantes d'ornement cultivées à l'extérieur

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT UTILISATION

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 32920 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :
SEL DE ZINC DE POLYOXINE D.....11,3 %

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300
Information sur le produit : 1-800-868-5444

MISES EN GARDE :

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Bien se laver avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Ne pas entrer ou permettre l'entrée de travailleurs dans les aires traitées, tant que la bouillie n'a pas séché, sans le port de l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) : L'EPI requis pour une entrée hâtive dans les aires traitées, impliquant un contact avec n'importe quelle surface traitée, comme des végétaux, le sol ou l'eau, est le suivant : une combinaison, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques.

Tous les manipulateurs, y compris les préposés au mélange, au chargement et au traitement, doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des chaussettes;
- des chaussures; et
- des gants résistant aux produits chimiques.

Les utilisateurs doivent :

- enlever immédiatement leurs vêtements ou leur EPI si le pesticide y pénètre, puis bien se laver et mettre des vêtements propres;
- enlever immédiatement leur EPI après avoir manipulé ce produit, laver l'extérieur de leurs gants avant de les enlever et, dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.

Nettoyer et entretenir l'EPI selon les instructions du fabricant. En l'absence d'instructions, utiliser du détergent et de l'eau chaude pour les articles lavables. Garder et laver l'EPI séparément de toute autre lessive.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

PREMIERS SOINS :

- **En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- **En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- **En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée 3

BOOKLET

est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

- **En cas d'inhalation** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProPharma Group, 1-877-325- 1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868- 5444.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

ENTREPOSAGE :

Afin d'éviter la contamination, entreposer ce produit dans le contenant d'origine, loin de la nourriture humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI :

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure à la taille grossière de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm au moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Ce produit peut être utilisé sur le gazon se trouvant sur les terrains de golf, dans les gazonnières et sur les pelouses commerciales et industrielles, comme traitement préventif ou curatif des maladies végétales, conjointement avec de bonnes pratiques de gestion. Il peut aussi être utilisé sur les plantes d'ornement cultivées à l'extérieur.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE ET D'APPLICATION :

Mélanger le produit avec de l'eau et l'appliquer sur le feuillage du gazon et des plantes d'ornement avec un pulvérisateur terrestre. Pour une suppression optimale des maladies indiquées sur l'étiquette, utiliser

assez d'eau pour obtenir une bonne couverture tout en minimisant le ruissellement. Voir le tableau ci-dessous pour des renseignements sur les périodes d'application pour les maladies spécifiques.

MÉLANGE :

Instructions de mélange pour le produit :

- Remplir la cuve d'eau jusqu'à la moitié du volume final voulu.
- Démarrer l'agitateur de la cuve de pulvérisation.
- Mettre dans la cuve la bonne quantité de produit, selon les doses indiquées sur l'étiquette.
- Pour obtenir un bon mélange, agiter en ajoutant le reste de l'eau qu'il faut.
- Ne pas laisser reposer le mélange sans agitation.
- Ne mélanger que la quantité de solution qu'il faut pour traiter la surface voulue.

Lorsqu'on mélange ce produit en cuve avec d'autres produits, respecter les mises en garde et les limites indiquées sur l'étiquette de chaque produit.

Si on prévoit mélanger ce produit avec d'autres, il est conseillé de faire un essai de floculation pour en vérifier la compatibilité physique. À l'aide d'un grand contenant, ajouter les produits (avec agitation) à environ 1 L d'eau, dans le même rapport que pour le mélange final. Ajouter d'abord les préparations solides, comme ce produit, ensuite les fluidifiables et enfin les concentrés émulsionnables. Une fois le mélange bien fait, le laisser reposer pendant 5 minutes. Si les produits restent mélangés ou qu'on peut facilement les remélanger, ils sont physiquement compatibles. Après avoir établi que les ingrédients sont compatibles, les mettre dans la cuve dans le même ordre.

Pour en évaluer le potentiel de phytotoxicité, essayer le mélange sur un petit nombre de plantes avant de l'appliquer sur un plus grand nombre.

L'emploi d'un adjuvant peut améliorer la couverture par les gouttelettes si le couvert végétal est dense ou que les plantes sont difficiles à mouiller à cause de leur surface cireuse ou velue. N'utiliser qu'un adjuvant dont l'usage à cette fin est indiqué sur son étiquette. Consulter les instructions sur le mélange et l'application ci-dessus pour des renseignements sur la vérification de la compatibilité physique du le fongicide AFFIRM WDG avec d'autres produits.

CULTURES, MALADIES ET DOSES D'APPLICATION :

GRAMINÉES À GAZON : Agrostide traçante, fétuque rouge traçante, pâturin des prés, ivraie vivace et pâturin annuel		
Maladie supprimée	Dose d'application	Notes d'application
Anthraxnose <i>(Colletotrichum cereale;</i> anciennement <i>Colletotrichum graminicola)</i> Plaque annulaire brune / plaque due à Waitea <i>(Waitea circinata var.</i> <i>circinata)</i> Fil rouge <i>(Laetisaria fuciformis)</i>	27 g/100 m ²	Pour la suppression des maladies indiquées, traiter (1) <u>préventivement</u> , si les conditions du milieu sont propices aux maladies ou que le gazon a des antécédents de maladies, ou (2) <u>curativement</u> , dès l'apparition des symptômes. Appliquer dans 6 à 8 L d'eau pour 100 m ² tous les 14 jours. Une application uniforme est essentielle pour une suppression optimale des maladies indiquées sur l'étiquette. Pour empêcher les maladies d'envahir les verts des terrains de golf, toujours en traiter les tabliers et les abords. Ne pas faire plus de 3 traitements par saison.
Plaque brune <i>(Rhizoctonia solani)</i> Tache et brûlure helminthosporiennes <i>(Drechslera poae)</i> Plaque jaune <i>(Rhizoctonia cerealis)</i>	27 g/100 m ²	Pour la suppression des maladies indiquées, traiter <u>préventivement</u> , avant que les symptômes se manifestent, si les conditions du milieu sont propices aux maladies ou que le gazon a des antécédents de maladies. Appliquer dans 6 à 8 L d'eau pour 100 m ² tous les 14 jours. Une application uniforme est essentielle pour une suppression optimale des maladies indiquées sur l'étiquette. Pour empêcher les maladies d'envahir les verts des terrains de golf, toujours en traiter les tabliers et les abords. Ne pas faire plus de 3 traitements par saison.
Rond de sorcière (de types I et II) <i>(Basidiomycetes divers)</i>	27 g/100 m ²	Pour la suppression des maladies indiquées, traiter (1) <u>préventivement</u> , si les conditions du milieu sont propices aux maladies ou que le gazon a des antécédents de maladies, ou (2) <u>curativement</u> , dès l'apparition des symptômes. Mélanger en cuve le produit, à la dose de 27 g/100 m ² , avec un surfactant non ionique, à la dose de 130 à 190 mL/100 m ² . Appliquer dans 11 à 17 L d'eau pour 100 m ² . Réappliquer tous les 7 à 14 jours. Ne pas faire plus de 3 traitements par saison.

Moissure nivéale grise <i>(Typhula incarnata)</i> <i>(Typhula ishikariensis)</i> (répression) Moissure nivéale rose <i>(Microdochium nivale)</i> (répression)	27 g/100 m ²	Pour la répression des maladies indiquées, traiter : (1) <u>préventivement</u> , si les conditions du milieu sont propices aux maladies ou que le gazon a des antécédents de maladies, ou (2) <u>curativement</u> , dès l'apparition des symptômes. Appliquer dans au moins 8 L d'eau pour 100 m ² une fois en automne. Réappliquer tous les 21 jours à la fin de l'automne ou au début de l'hiver, avant la neige, quand les conditions sont propices à une forte pression des maladies ou en cas d'antécédents de maladies. Ne pas faire plus de 3 traitements par saison.
Notes : Utiliser le produit en rotation avec d'autres fongicides ayant différents modes d'action pour réduire le risque de résistance des pathogènes.		

PLANTES D'ORNEMENT EXTERIEURES		
Maladie supprimée	Dose d'application	Notes d'application
Brûlure botrytique, Moissure grise <i>(Botrytis cinerea)</i> (répression)	150 à 584 g/ 1 000 L (17 à 66 g m.a./ 1 000 L)	Pulvériser de manière à bien couvrir les feuilles (et les fleurs, s'il y en a) tout en minimisant le ruissellement. Traiter d'abord à titre préventif, quand les conditions sont propices aux maladies, puis tous les 7 à 14 jours, au besoin, pour maintenir la répression. Ne pas faire plus de 3 traitements par saison. Ne pas utiliser en serre.
Notes : Utiliser le produit en rotation avec d'autres fongicides ayant différents modes d'action pour réduire le risque de résistance des pathogènes.		

GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, le fongicide AFFIRM WDG contient un fongicide du groupe 19. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au le fongicide AFFIRM WDG et à d'autres fongicides du groupe 19. Au fil du temps, il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le fongicide AFFIRM WDG ou d'autres fongicides du même groupe 19 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes. Éviter d'effectuer plus du nombre maximal d'applications saisonnières indiquées dans le mode d'emploi de cette étiquette et ne pas appliquer plus de deux applications du

fongicide AFFIRM WDG avant d'alterner avec un autre fongicide homologué avec un mode d'action différent.

- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations fongiques ou bactériennes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Nufarm Agriculture Inc., Ltd en présence d'une baisse possible de sensibilité à le fongicide AFFIRM WDG chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée. 10 • Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Nufarm Agriculture Inc., Ltd.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.